



Vétraz  
Monthoux

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

## Espace Parentalité

« les p'tits bélougas »

Septembre 2023

## 1. Mission

L'Espace Parentalité accueille les enfants et leurs parents afin d'offrir un espace d'écoute, de soutien et d'accompagnement bienveillant. Il a pour mission de soutenir la parentalité et les compétences des familles, de favoriser la socialisation et de rompre l'isolement. Il participe à l'éveil des enfants et à la création de lien social.

Il répond à l'objectif national de la COG : Convention d'Objectif et de Gestion, entre la Caisse Nationale d'Allocation Familiale et l'Etat 2023-2027 qui a été publiée le 10 juillet 2023

## 2. Lieu et accueil

L'Espace Parentalité se trouve dans les locaux du RPE, Relais Petite Enfance de Vétraz-Monthoux, 5 Route du Stade, dans le bâtiment de la Maison des Associations. Un parking gratuit est à disposition.

La neutralité des échanges, le non-jugement, la laïcité et le respect de la vie privée sont la base de l'accueil.

Les familles sont accueillies par une accueillante, de formation éducatrice de jeunes enfants. Des intervenants du secteur petite enfance ou médico-social peuvent intervenir ponctuellement dans le cadre des missions de partenariat et de prévention (CMP : Centre Médico Psychologique, PMI : Protection Maternelle Infantile, CAF : Caisse d'allocation Familiale, REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, CRECHE, CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce et Maternité du secteur).

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités ponctuellement dans le cadre de projets spécifiques (conte, spectacle...). De même, des acteurs locaux peuvent intervenir pour animer des ateliers. Les livres ou magazines pour adultes peuvent être empruntés gratuitement. Sur la demande des parents, des réunions à thème sur le développement de l'enfant peuvent être organisées avec la participation d'un intervenant extérieur afin d'échanger sur les préoccupations que nous pouvons avoir en tant que parents.

Des intervenants peuvent également intervenir pour animer des activités ponctuelles

L'Espace Parentalité est ouvert tous les lundis entre 14h à 16h30 et il est fermé sur les mêmes périodes que le Relais Petite Enfance.

Vous pouvez joindre l'accueillante par téléphone au 04.50.79.53.73 ou par mail : [rpe@vetraz-monthoux.fr](mailto:rpe@vetraz-monthoux.fr)

### 3. Condition d'accès

L'Espace Parentalité est un service public gratuit pour les usagers, financé par la Mairie de Vétraz-Monthoux. L'accès y est gratuit et anonyme, sans réservation ou inscription préalable. Ce lieu convivial, vise à accueillir les enfants âgés de 0 à 6 ans avec leur référent (parent, lien de parenté, assistante familiale, futurs parents) Ce lieu n'est pas un atelier d'animation mais bien un lieu d'écoute, d'échanges et de rencontres. Les parents et leurs enfants sont acteurs et s'approprient ce qui est à leur disposition. C'est un espace pour prendre le temps avec son enfant de partager ses jeux, de l'écouter, d'apprendre à se séparer en douceur, de le laisser partir à la découverte des jeux et petits copains et de rencontrer et échanger avec d'autres parents.

L'accueil se fait sans inscription préalable, le lundi entre 14h00 et 16h30. Les usagers peuvent venir et repartir librement sur toute la durée de ce créneau horaire. La régularité de la fréquentation est libre.

Toutefois, si le taux de fréquentation devenait trop élevé, il serait possible qu'à terme, la fréquentation soit réservée aux habitants de la commune, ou régulée par des inscriptions si nécessaire.

La fréquentation du lieu engage les usagers à adhérer à ce présent règlement.

### 4. Règles de fréquentation de l'Espace Parentalité

Le respect de l'enfant est au centre de l'accueil.

La commune et les usagers s'engagent à respecter la confidentialité des échanges avec les autres familles et le non-jugement de leur vie privée. La tolérance, la bienveillance et le respect des différences, sont le socle des rencontres au sein de l'Espace Parentalité.

L'espace parentalité n'est pas un lieu de garde. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs. Il sera demandé aux familles de communiquer l'âge de leur enfant, leur lien de parenté et commune de résidence, à des fins statistiques uniquement.

Pour le respect du lieu, du matériel et des règles d'hygiène, il est demandé aux usagers :

- De se déchausser en entrant dans la salle ou utiliser les sur-chaussures mises à disposition. Ainsi que de déchausser les enfants et prévoir des chaussons ou chaussettes antidérapantes s'ils sont en âge de se déplacer. Un espace de rangement et porte manteau sont à disposition dans la salle.

- De participer au rangement de la salle avant leur départ.
- D'utiliser le plan de change et les poubelles mises à disposition si besoin.
- De respecter la sécurité de l'espace bébé: ne pas laisser un enfant sans surveillance  
Les jeux sont en libre-service, seul l'accès au bureau et aux placards coulissants sont réservés aux professionnels.

Pour le confort de tous, le téléphone reste dans les sacs. La prise de photos est strictement limitée à prendre son enfant. Aucune autre personne ne doit apparaître sur la photo. La commune se réserve le droit de contrôler la photo et de la faire supprimer si elle ne respecte pas cette règle. La prise de photo doit rester très ponctuelle et peut être interdite si elle vient à déranger le groupe, si elle est trop fréquente ou si l'enfant exprime son refus. Les familles pourront apparaître en photo dans les outils de communication de la commune, uniquement s'ils signent une autorisation écrite fournie par l'Espace Parentalité.

---

Le règlement de fonctionnement de l'Espace Parentalité de Vétraz-Monthoux « les p'tits bélougas », peut être modifié dans le but d'améliorer le service et le bien-être du public accueilli.

Les usagers de l'Espace Parentalité s'engagent à prendre connaissance et respecter ce règlement.

Règlement voté par le conseil municipal le

18/09/2023

Le Maire,

Patrick ANTOINE

